

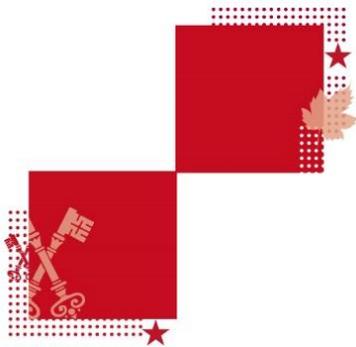
Chamoson  
COMMUNE DE  
VALAIS.SUISSE

# COMPTES 2022

COMMUNE ET BOURGEOISIE

DE

CHAMOSON



## Table des matières

### ➤ **Commune**

Convocation assemblée primaire	3
Message introductif	4
Compte de résultats et des investissements - aperçu	4
Compte de résultats échelonnés - aperçu	13
Bilan - aperçu	14
Tableau de flux de trésorerie	15
Compte de résultats selon les tâches - aperçu	16
Compte de résultats selon les natures - aperçu	17
Compte des investissements selon les tâches - aperçu	18
Compte des investissements selon les natures - aperçu	19
Tableau des crédits d'engagement	20
Indicateurs financiers - aperçu	21
Rapport succinct de l'organe de contrôle	23
Principes pour la présentation et tenue des comptes	25
Etat du capital propre	30
Tableau des provisions	31
Tableau des participations	32
Tableau des garanties	33
Inventaire et tableau des immobilisations	34

### ➤ **Bourgeoisie**

Convocation assemblée primaire	37
Message introductif	38
Compte de résultats et des investissements - aperçu	39
Compte de résultats échelonnés - aperçu	40
Bilan - aperçu	41
Tableau de flux de trésorerie	42
Compte de résultats selon les tâches - aperçu	43
Compte de résultats selon les natures - aperçu	44
Compte des investissements selon les tâches - aperçu	45
Compte des investissements selon les natures - aperçu	46
Tableau des crédits d'engagement	47
Indicateurs financiers - aperçu	48
Rapport succinct de l'organe de contrôle	49
Etat du capital propre	51
Tableau des immobilisations	52

# ASSEMBLEE PRIMAIRE

## CONVOCATION

---

L'assemblée primaire de la commune de Chamoson est convoquée le mercredi 14 juin 2023 à 20 heures, à la salle polyvalente, avec l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 25 janvier 2023,
2. Comptes de la municipalité 2022,
3. Rapport de l'organe de contrôle,
4. Approbation des comptes 2022,
5. Divers.

Conformément aux dispositions légales, les comptes 2022 de la Municipalité peuvent être consultés par chaque citoyenne et citoyen, tous les matins, du lundi au vendredi (de 8 heures à 12 heures) au greffe communal ainsi que sur le site internet [www.chamoson.net](http://www.chamoson.net) et ce jusqu'à la date de l'assemblée.

Chamoson, le 23 mai 2023

L'Administration communale

# MESSAGE INTRODUCTIF SUR LES COMPTES 2022

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 7 al. 1 de la loi sur les communes du 05 février 2004, le conseil communal a le plaisir de vous présenter les comptes 2022 de la commune. Ces comptes, soumis à votre approbation, ont été présentés à l'organe de contrôle prévu par la loi et le conseil communal les a approuvés lors de sa séance du 3 mai 2023.

Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022
<b>Compte de résultats</b>				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	14'944'597.08	16'596'096.20	15'847'671.86
Revenus financiers	+ CHF	18'340'194.97	18'534'510.00	19'691'523.79
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	= CHF	-	-	-
<b>Marge d'autofinancement</b>	= CHF	<b>3'395'597.89</b>	<b>1'938'413.80</b>	<b>3'843'851.93</b>
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	3'395'597.89	1'938'413.80	3'843'851.93
Amortissements planifiés	- CHF	3'174'221.02	2'697'550.00	2'552'491.10
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	346'620.70	532'300.00	1'397'413.15
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	769'742.68	-	610'260.08
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	144'210.55	158'300.00	137'736.55
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
<b>Excédent de charges</b>	= CHF	-	<b>1'449'736.20</b>	-
<b>Excédent de revenus</b>	= CHF	<b>500'288.30</b>	-	<b>366'471.21</b>
<b>Compte des investissements</b>				
Dépenses	+ CHF	7'460'461.70	7'285'770.00	3'419'348.86
Recettes	- CHF	1'853'919.63	2'343'491.50	1'900'250.81
<b>Investissements nets</b>	= CHF	<b>5'606'542.07</b>	<b>4'942'278.50</b>	<b>1'519'098.05</b>
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	= CHF	-	-	-
<b>Financement</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	3'395'597.89	1'938'413.80	3'843'851.93
Investissements nets	- CHF	5'606'542.07	4'942'278.50	1'519'098.05
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
<b>Insuffisance de financement</b>	= CHF	<b>2'210'944.18</b>	<b>3'003'864.70</b>	-
<b>Excédent de financement</b>	= CHF	-	-	<b>2'324'753.88</b>

## Remarques préliminaires

Afin de présenter une situation financière claire et transparente, les comptes 2022 ont été tenus conformément à l'ordonnance sur la gestion financière, avec un plan comptable harmonisé et une comptabilité analytique. L'exercice 2022 ainsi que les états de comparaison sont présentés selon les nouvelles normes comptables MCH2. Nous vous transmettons, avec ces pages, différents tableaux sur le bilan, le compte de fonctionnement et le compte d'investissements ainsi que les graphiques de l'évolution des intérêts passifs, de l'endettement net et de la dette nette par habitant.

## Passage aux normes comptables MCH2

Le passage à l'établissement des comptes selon les normes MCH2 induit que tout le plan comptable a été adapté de par sa structure et sa numérotation. Il se peut que, durant un certain temps, la comparaison entre les différents états financiers soit un peu moins aisée qu'avant. Ceci est dû au fait que les états financiers établis selon les anciennes normes ont été convertis pour des raisons de comparabilité en MCH2 avec une clé de transfert informatique alors que le premier bouclage 2022 comptabilisé directement dans le bon référentiel se veut être plus fin et précis. La mise à niveau du plan comptable est une opportunité d'affiner une partie de la ventilation comptable là où cela peut être pertinent, à des fins de compréhension et d'analyse.

## Considérations générales

L'exercice 2022 présente une marge d'autofinancement de **Fr. 3'843'851.93**. Elle permet de couvrir les amortissements comptables planifiés de l'exercice de **Fr. 2'552'491.10**. Après intégration des attributions/prélèvements sur fonds et financements spéciaux et des réévaluations sur participations du patrimoine administratif, l'excédent de revenus pour l'année 2022 se monte à **Fr. 366'471.21**.

Après le paiement des dépenses nettes d'investissements de **Fr. 1'519'098.05**, l'exercice 2022 présente un excédent de financement de **Fr. 2'324'753.88**. Ce résultat financier porte l'endettement net à **Fr. 23'603'639.41** au 31.12.2022.

**L'endettement net moyen par habitant des deux dernières années est établi selon les normes MCH2, alors que les données précédentes sont celles qui ressortent des comptes selon les normes MCH1. Après trois années d'augmentation, on constate une diminution de la dette nette par habitant, en lien avec la fin du cycle d'investissements importants.**

### Considérations du Président de la commune :

Après toutes ces années jalonnées d'investissements massifs, nous savions qu'une année moins lourde en chantiers offrirait une bouffée d'air frais à nos finances.

Les événements belliqueux qui ont marqué l'Europe l'an dernier – et se poursuivent – nous ont emmenés dans cette direction.

En effet, face à la volatilité folle du prix des marchandises, nous avons décidé de reporter certains projets, évitant ainsi l'explosion des coûts. Le volume des investissements en a été fortement réduit.

Ceci nous place donc en 2022 dans une situation moins dynamique, mais plus durable: celle d'une commune qui rembourse ses dettes.

## Caractéristiques des comptes 2022

Sauf exception, les variations qui concernent les amortissements ainsi que les split (séparation en lien avec MCH2) de comptes ne sont pas commentées.

### Fonctionnement

Conformément à l'ordonnance sur la gestion financière des communes, les principales variations importantes par rapport au budget 2022 sont les suivantes :

	Compte 2022	Budget 2022	Compte 2021
<b>Administration générale (0)</b>			
1. Biens, services et autres charges 022.31	<b>496'539.39</b>	455'250.00	438'152.90

1. La différence de charge par rapport au budget s'explique notamment par le fait que l'entreprise chargée de la gestion des assemblées primaires a rattrapé son retard au niveau de la facturation, ainsi, leurs factures pour les années 2020 à 2022 ont toutes été intégrées dans les comptes 2022 pour un total de Fr. 22'174.95. Il est aussi à noter que le budget (Fr. 32'300.-) pour cette position a été splitté en deux, c'est-à-dire réparti sur deux comptes :

- Frais de mise à l'enquête, impressions et publications 022/3102.00
- Frais d'organisation assemblée primaire 022/3130.14

Les achats de vin d'honneur dans les comptes 2022 se sont élevés à Fr. 25'387.60 pour un budget de Fr. 15'500.-. Ce dépassement intervient après une année 2021 durant laquelle il n'y avait pas eu de charges.

Les coûts d'assistance, d'interventions et de support informatique ont été plus élevés que prévu, avec une charge de Fr. 103'556.65 dans les comptes 2022 pour un budget de Fr. 72'800.-. Ce poste de dépense illustre la technicité des besoins en informatique et la dépendance qu'elle engendre en terme de support. Durant l'année 2022, la commune a mis en place les e-factures (eBill) ainsi que la GTA (gestion des temps et des absences), ces coûts sont cependant conformes à ce qui était prévu.

	Compte 2022	Budget 2022	Compte 2021
<b>Ordre et sécurité publics, défense (1)</b>			
2. Biens, services et autres charges 111.31	<b>26'924.70</b>	15'350.00	15'115.20
3. Charges de personnel 1400.30	<b>156'600.30</b>	126'800.00	122'915.98
4. Biens, services, autres charges 1400.31	<b>89'548.20</b>	68'050.00	68'383.40
5. Charges de transfert 1400.36	<b>8'235.35</b>	0.00	17'500.00
6. Biens, services et autres charges 150.31	<b>110'887.29</b>	96'050.00	78'215.10
7. Charges de transfert 161.36	<b>51'718.50</b>	17'000.00	16'066.43

2. Le dépassement du budget provient en partie du fait qu'il a fallu équiper la nouvelle agente de police, et que ce matériel n'avait pas été budgété. Ainsi, le mobilier (111/3110.00), le matériel de police (111/3111.02) et le matériel informatique (111/3113.00) nécessaire a été acquis. Le local actuel de la police communale a été doté de la fibre optique (111/3144.00). Les frais de représentation se sont aussi montrés plus élevés que le budget (111/3170.00) principalement pour les repas des diverses commissions (sécurité communale et intercommunale).
3. Suite à un départ à la retraite, le poste de collaborateur administratif au cadastre (substitut au teneur du cadastre) a été revu et adapté pour faire face à la charge de travail.
4. Les charges en lien avec la conservation du cadastre (1400/3130.15) dépassent le budget de Fr. 19'578.70 car plus de travaux ont été effectués au niveau des relevés des bâtiments.
5. Les coûts relatifs aux mensurations officielles (1400/3631.16) facturés par le Canton, n'ont pas été budgétés, il s'agit cette fois du décompte final.
6. Durant l'année 2022, le service du feu a dû faire appel à des tiers pour des interventions nécessitant des renforts sur le terrain (150/3132.06) et les frais d'entretien et de réparation des véhicules ont été plus élevés que prévu (150/3149.00).

7. Les charges de transfert de Fr. 51'718.50 dans les comptes 2022 correspondent aux travaux sur le stand de tir, notamment pour le radier et le piège à balles. Ces coûts sont répartis selon la clé habituelle auprès des autres communes partenaires (voir compte 161/4612.01), les revenus sont donc également supérieurs à ce qui était prévu.

	Compte 2022	Budget 2022	Compte 2021
<b>Enseignement et formation (2)</b>			
8. Amortissements du PA 212.33	<b>881'300.00</b>	738'700.00	1'180'865.08
9. Contributions pour les élèves 212.36	<b>1'176'515.90</b>	1'138'030.00	1'135'066.60
10. Charges de transfert 213.36	<b>877'731.70</b>	790'680.00	843'719.25
11. Biens, services et autres charges 218.31	<b>168'428.15</b>	139'020.00	134'234.40

8. Les amortissements sont plus élevés que prévu car le décompte final des travaux du nouveau centre scolaire a pu être établi seulement à fin 2021, ceci implique un décalage dans le temps des amortissements.
9. Les contributions pour élèves scolarisés à l'école primaire sont plus élevées d'environ Fr. 38'000.- en comparaison du budget. Il s'agit des frais facturés par le Canton.
10. Les contributions (facture du Canton) pour les élèves du degré secondaire (CO) sont plus élevées que le budget de Fr. 58'753.40 (213/3631.00) et la participation de la commune au fonctionnement du CO des Deux Rives (213/3632.00) dépasse quant à elle le budget de Fr. 21'861.75.
11. La différence entre les comptes et le budget 2022 provient essentiellement de l'augmentation des frais de repas (218/3130.20), cette hausse n'est que la conséquence d'une modification de volume et se retrouve donc dans l'augmentation des revenus (participation des parents).  
Des frais de location de personnel (218/3132.02) pour l'UAPE d'un montant total de Fr. 28'941.- pour l'année 2022 n'étaient pas prévu, cependant, ils sont à mettre en parallèle avec les charges de personnel de l'UAPE qui sont nettement moins élevées que le budget (Fr. 380'608.05 dans les comptes 2022 pour un budget de Fr. 502'060.-)

	Compte 2022	Budget 2022	Compte 2021
<b>Culture, sport et loisirs, église (3)</b>			
12. Biens, services et autres charges 329.31	<b>91'573.79</b>	78'850.00	82'136.50
13. Biens, services et autres charges 342.31	<b>146'802.30</b>	81'200.00	83'606.25

12. Les coûts d'entretien de l'espace Johannis (329/3144.06) sont plus élevés que ce qui était planifié, avec notamment des frais de contrôle et de mise en conformité OIBT, diverses réparations (armoire frigorifique, chauffe-eau, lave-vaisselle, auto laveuse) et une augmentation des besoins en produits de conciergerie.
13. Le principal poste de dépenses qui dépasse le budget est celui de l'entretien des parcours vita et sentiers pédestres (342/3140.01) avec des charges de Fr. 89'044.35 pour un budget de Fr. 30'000.-, l'entretien sur les sentiers du haut, effectué par la commune de Leytron est facturé conformément à la convention.  
L'entretien des rues et places (342/3151.15) s'est élevé à Fr. 42'642.40 alors que le budget prévu était de Fr. 28'000.-.  
A noter que pour ces deux postes, les comptes 2021 présentaient déjà des coûts supérieurs au budget 2022, les prochains budgets devront être adaptés et une ventilation des charges plus précises sera mise en place.

	Compte 2022	Budget 2022	Compte 2021
<b>Santé (4)</b>			
14. Charges de transfert 412.36	<b>330'839.10</b>	222'000.00	267'962.70
15. Charges de transfert 433.36	<b>76'779.15</b>	65'000.00	85'175.80

14. Les coûts relatifs aux soins de longues durées facturés par les EMS ont été supérieurs à ce qui était prévu. Les EMS ont encore pu facturer aux communes les pertes financières 2021 liées au Covid sur l'exercice 2022, ces dernières représentent au total un montant d'environ Fr. 53'000.-
15. Les frais de prophylaxie dentaire (433/3636.01) sont de nouveau supérieurs au budget mais en diminution par rapport aux comptes 2021.

	Compte 2022	Budget 2022	Compte 2021
<b>Prévoyance sociale (5)</b>			
16. Charges de transfert 523.36	<b>495'381.82</b>	449'500.00	436'510.85
17. Charges de personnel 5451.30	<b>882'806.50</b>	858'540.00	884'479.49

16. Les charges de transfert pour les institutions handicapées facturées par le Canton (523/3631.07) dépassent le budget de Fr. 45'981.82.
17. Les charges de personnel pour la crèche sont du même ordre de grandeur que les comptes 2021 et dépassent le budget d'environ Fr 24'000.-. Les salaires bruts du personnel (5451/3010.00) sont à mettre en perspective avec les indemnités journalières des assureurs que l'on trouve dans un compte de charge négatif (5451/3010.09).

	Compte 2022	Budget 2022	Compte 2021
<b>Protection de l'environnement et aménagement du territoire (7)</b>			
18. Attrib. aux fonds et financ. Spéc. 7200.35	<b>675'722.27</b>	354'800.00	206'963.00
19. Attrib. aux fonds et financ. Spéc. 7201.35	<b>525'000.00</b>	25'000.00	25'000.00
20. Charges de personnel 790.30	<b>179'736.71</b>	161'800.00	153'104.40
21. Biens, services et autres charges 790.31	<b>101'492.85</b>	70'950.00	67'383.75

18. L'attribution aux financements spéciaux Eaux Usées tient compte de l'amortissement des déficits du service des années 2013 et 2014.
19. L'attribution aux financements spéciaux STEP intègre la dissolution d'une provision (fonds de rénovation) de Fr. 525'000.-, ainsi le montant réduit d'autant le déficit activé du service par compensation. Ce montant se retrouve également dans les revenus (dissolution).
20. Les charges de personnel sont plus élevées que le budget du fait d'un engagement temporaire affecté au service des constructions.
21. Le différentiel par rapport au budget est lié à une mauvaise classification lors du passage au modèle MCH2. Le montant alloué au budget se trouve dans la position incorrecte en charges de transfert (790/3611.02).

	Compte 2022	Budget 2022	Compte 2021
<b>Economie publique (8)</b>			
22. Charges de personnel 819.30	<b>130'825.95</b>	117'300.00	94'055.96
23. Charges de transfert 850.36	<b>86'232.00</b>	50'000.00	47'919.90

22. L'été 2022 ayant été chaud et sec, le personnel affecté au service de l'irrigation pour l'arrosage a fait plus d'heures que prévu au budget et plus que durant l'année 2021.
23. Les demandes de bonus à la rénovation ont été plus importantes que prévu.

## Services autofinancés déficitaires

Services – déficits	Compte 2022	Budget 2022	Compte 2021
Eaux usées / STEP	358'288.19	850'700.00	540'121.74
Traitement déchets	133'980.06	157'890.00	22'657.94
<b>Total</b>	<b>492'268.25</b>	<b>1'008'590.00</b>	<b>562'779.68</b>

Pour l'exercice 2022, les deux services autofinancés mentionnés dans le tableau ci-dessus présentent ensemble un déficit de Fr. 492'268.25. Les montants indiqués ci-dessus sont représentatifs des déficits au sens strict du terme.

Le service des eaux usées / STEP tient compte en 2022 des remboursements (amortissements) des déficits antérieurs des années 2013 et 2014. Le fonds de renouvellement de la STEP (Fr. 525'000.-) a été dissout et le déficit de l'exercice a été activé. Ces montants transitent dans les comptes de financements spéciaux.

Le service du traitement des déchets présente quant à lui, un déficit de Fr. 133'980.06, ce dernier a été également activé.

Les montants relatifs aux financements spéciaux se trouvent tous au passif du bilan dans la catégorie des capitaux propres.

## Finances et impôts

Malgré des provisions prudentes, le total des recettes d'impôts est en augmentation par rapport au budget 2022, elles sont toutefois inférieures aux comptes 2021 pour les raisons évoquées ci-après. Le calcul des différentes recettes d'impôts s'effectue sur la base des deux exercices précédents l'année sous revue et sur la base d'une projection pour l'année en question, notamment en fonction des tranches d'impôts facturées. Les variations présentées résultent ainsi également d'un décalage des informations dans le temps. Comme mentionné ci-dessus, le respect du principe de prudence a pour objectif d'éviter toute surévaluation de ces revenus.

### Remarques sur les revenus :

910 Les impôts des personnes physiques peuvent être qualifiés de stables par rapport à l'estimation du budget 2022 et en légère augmentation par rapport aux comptes 2021.

911 Les impôts des personnes morales sont en diminution par rapport aux comptes 2021, ce qui était attendu du fait de la RFFA. Ils sont cependant au-dessus des prévisions du budget 2022.

919 La catégorie des autres impôts est bien supérieure au budget 2022 et aux comptes 2021, portés par d'importants revenus au niveau de l'impôt sur les mutations.

950/4022.00 Les revenus d'impôt sur les gains immobiliers ont été très importants en 2022.

### Remarques sur les charges :

961 Les pertes sur débiteurs impôts sont plus élevées que le budget et une nouvelle provision pour pertes sur débiteurs autres a été constituée.

961 Les intérêts passifs sur engagements à moyen et long terme sont supérieurs au budget mais très comparables au montant qui figurait dans les comptes 2021.

## **Investissements**

Pour l'exercice 2022, les principaux investissements sont les suivants :

### ***Investissements nets supérieurs à 100'000.-***

- Participation aux frais de construction et de réfection des routes cantonales
- Achats de terrains (au centre du village)
- Réservoirs et conduites : Ultrafiltration (suite - projet encore en cours)
- Travaux de sécurisation des rivières et torrents

### ***Investissements nets compris entre 50'000.- et 99'999.99***

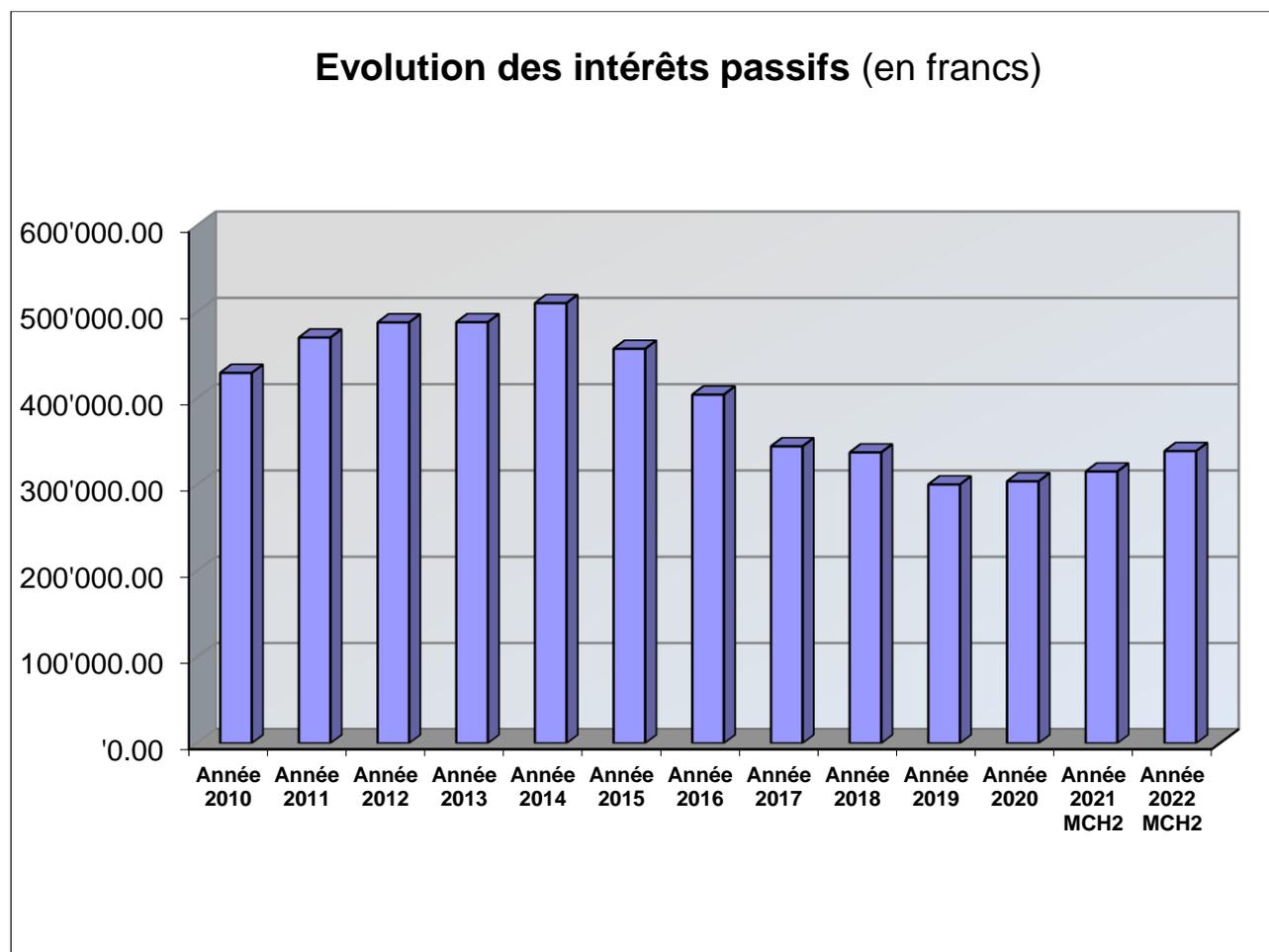
- Réfection ponts piétonniers : Passerelle Angélie (chantier terminé)
- Compteurs d'eau
- Amélioration STEP (automates remplacés)
- Déchetterie intercommunale de Ravanay (chantier terminé)
- Sécurisation St-André
- Plan d'aménagement du territoire
- Canalisation et conduites Irrigation (projet en cours)

### ***Remarques***

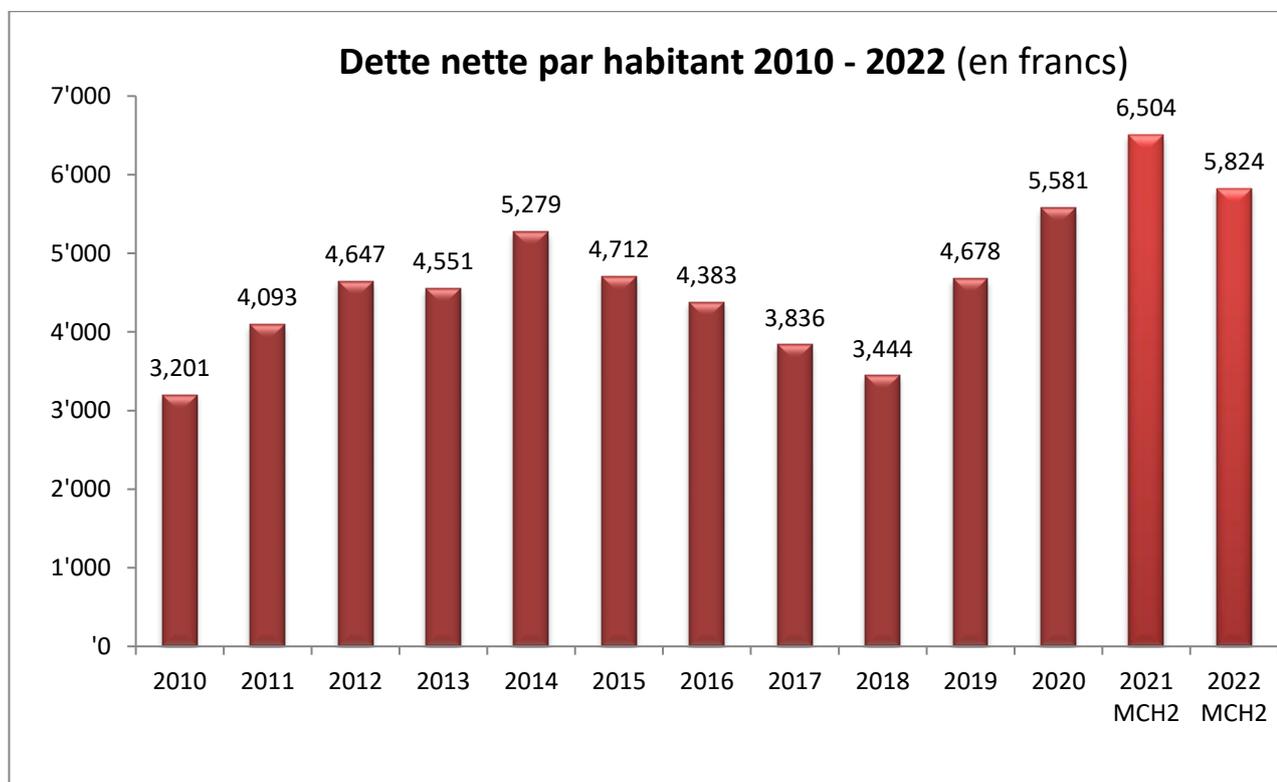
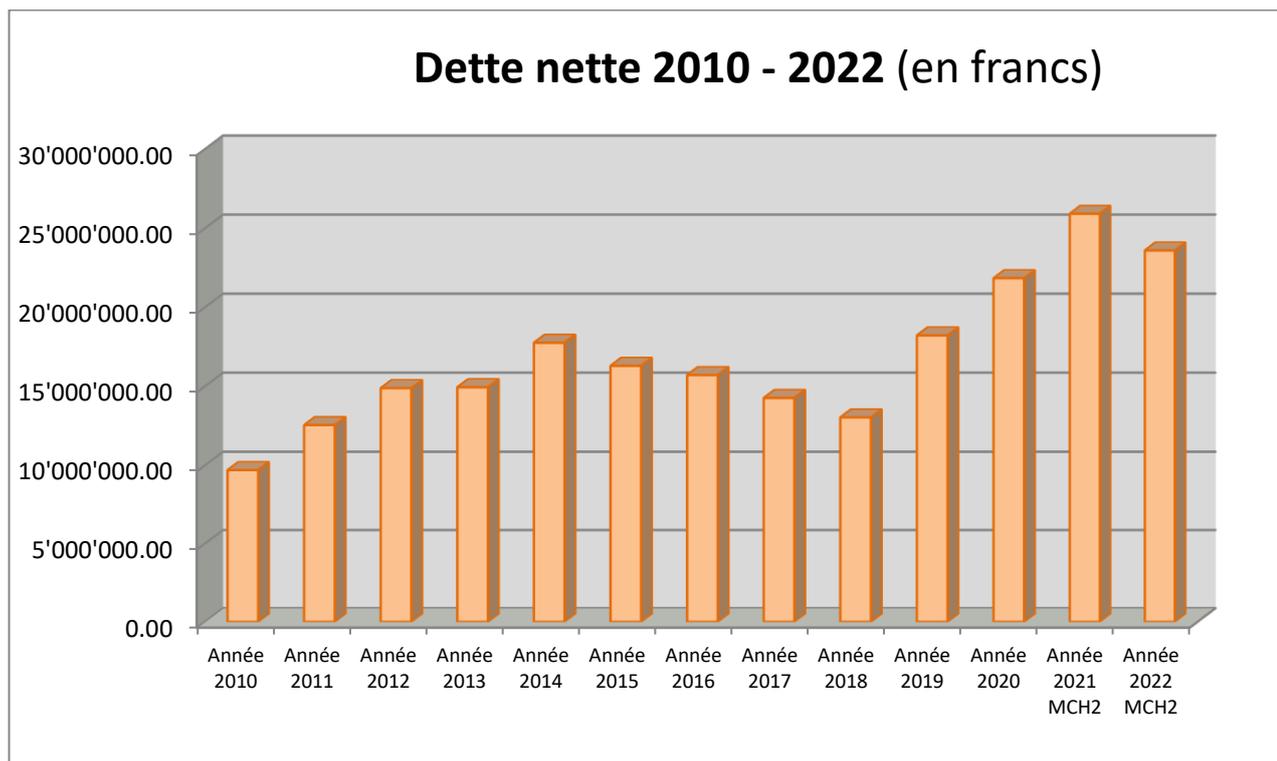
- Paroisse de Chamoson :  
Dépense d'investissement négative car le transitoire prévu pour des travaux de rénovation a été dissous, ces derniers n'ayant pas eu lieu.
- Report et remboursement autres immobilisations incorporelles :  
Correction de la partie investissement des frais pour le plan de quartier Fosseau Ouest (Crapaud fou), la totalité des coûts est ainsi intégrée par le compte de fonctionnement. Les frais ont été répartis et facturés aux propriétaires du projet.

## Les intérêts passifs

Intérêts passifs	Fr.
Année 2022	338'914.92
Année 2021	315'251.80
Année 2020	303'865.34
Année 2019	300'241.80
Année 2018	337'330.52
Année 2017	344'421.01
Année 2016	404'321.16
Année 2015	457'427.31
Année 2014	510'397.96
Année 2013	488'223.91
Année 2012	488'019.23
Année 2011	470'507.48
Année 2010	429'549.85



## Endettement net



Compte de résultats échelonné		Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022
<b>Charges d'exploitation</b>				
30 Charges de personnel	CHF	4'458'192.23	4'721'100.00	4'476'548.59
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	3'987'712.94	4'108'620.00	4'075'618.82
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	3'046'017.76	2'579'050.00	2'408'537.30
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	346'620.70	532'300.00	1'397'413.15
36 Charges de transferts	CHF	6'260'903.92	6'522'586.20	6'476'684.88
37 Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
<b>Total des charges d'exploitation</b>	CHF	<b>18'099'447.55</b>	<b>18'463'656.20</b>	<b>18'834'802.74</b>
<b>Revenus d'exploitation</b>				
40 Revenus fiscaux	CHF	12'219'227.80	11'797'700.00	12'464'565.10
41 Patentes et concessions	CHF	11'108.75	12'000.00	9'135.50
42 Taxes	CHF	3'391'628.38	3'182'850.00	3'533'506.14
43 Revenus divers	CHF	-	-	525'000.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	769'742.68	-	610'260.08
46 Revenus de transferts	CHF	1'728'719.66	1'595'170.00	1'713'482.05
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
<b>Total des revenus d'exploitation</b>	CHF	<b>18'120'427.27</b>	<b>16'587'720.00</b>	<b>18'855'948.87</b>
<b>R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation</b>		<b>20'979.72</b>	<b>-1'875'936.20</b>	<b>21'146.13</b>
34 Charges financières	CHF	315'251.80	316'000.00	338'914.92
44 Revenus financiers	CHF	794'560.38	742'200.00	684'240.00
<b>R2 Résultat provenant de l'activité de financement</b>	CHF	<b>479'308.58</b>	<b>426'200.00</b>	<b>345'325.08</b>
<b>O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)</b>		<b>500'288.30</b>	<b>-1'449'736.20</b>	<b>366'471.21</b>
38 Charges extraordinaires	CHF	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
<b>E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire</b>	CHF	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)</b>	CHF	<b>500'288.30</b>	<b>-1'449'736.20</b>	<b>366'471.21</b>

1	Actif	41'566'775.91	42'742'897.16
	<b>Patrimoine financier</b>	<b>11'819'411.11</b>	<b>14'166'661.96</b>
100	Disponibilités et placements à court terme	3'174'898.25	6'329'925.50
101	Créances	5'027'513.13	5'247'017.29
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	3'544'509.73	2'517'229.17
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	-	-
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	72'490.00	72'490.00
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
	<b>Patrimoine administratif</b>	<b>29'747'364.80</b>	<b>28'576'235.20</b>
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	25'450'762.80	24'702'493.20
142	Immobilisations incorporelles	432'200.00	229'500.00
144	Prêts	8'000.00	3'240.00
145	Participation capital social	2'322'302.00	2'216'002.00
146	Subventions d'investissement	1'534'100.00	1'425'000.00
2	Passif	41'566'775.91	42'742'897.16
	<b>Capitaux de tiers</b>	<b>37'745'237.95</b>	<b>37'770'301.37</b>
200	Engagements courants	2'541'530.60	2'054'009.54
201	Engagements financiers à court terme	6'489.80	6'441.75
204	Passifs de régularisation	3'135'155.64	2'233'021.72
205	Provisions à court terme	555'000.00	595'000.00
206	Engagements financiers à long terme	29'511'600.00	31'408'800.00
208	Provisions à long terme	655'585.40	130'585.40
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	1'339'876.51	1'342'442.96
	<b>Capital propre</b>	<b>3'821'537.96</b>	<b>4'972'595.79</b>
29	Capital propre	3'821'537.96	4'972'595.79

Tableau de flux de trésorerie			Flux
	Diminution des actifs et augmentation des passifs	provenance des fonds (+)	
	Augmentation des actifs et diminution des passifs	emploi de fonds (-)	
	Résultat ordinaire du compte de résultats		366'471.21
	Résultat extraordinaire du compte de résultats		-
	Amortissements planifiés	+	2'552'491.10
	Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	1'397'413.15
	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	610'260.08
	Réévaluations des prêts du PA	+	-
	Réévaluations des participations du PA	+	137'736.55
	Attributions au capital propre	+	-
	Prélèvements sur le capital propre	-	-
	<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle et extraordinaire</b>		<b>3'843'851.93</b>
	<b>Dépenses d'investissements</b>		
50	Immobilisations corporelles	-	3'233'415.16
51	Investissements pour le compte de tiers	-	-
52	Immobilisations incorporelles	-	119'643.35
54	Prêts	-	-
55	Participations et capital social	-	31'436.55
56	Propres subventions d'investissement	-	34'853.80
57	Subventions d'investissement redistribuées	-	-
	<b>Recettes d'investissements</b>		
60	Transferts au patrimoine financier	+	76'485.75
61	Remboursements	+	-
62	Transferts d'immobilisations incorporelles	+	39'658.88
63	Subventions d'investissement acquises	+	1'779'346.18
64	Remboursement de prêts	+	4'760.00
65	Transferts de participations	+	-
66	Remboursement de subventions d'investissement propres	+	-
67	Subventions d'investissement à redistribuer	+	-
	<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement</b>		<b>-1'519'098.05</b>
		<b>Etat 31.12.2021</b>	<b>Etat 31.12.2022</b>
100	Disponibilités et placements à court terme	3'174'898.25	6'329'925.50
101	Créances	5'027'513.13	5'247'017.29
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	3'544'509.73	2'517'229.17
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	-	-
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	72'490.00	72'490.00
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
200	Engagements courants	2'541'530.60	2'054'009.54
201	Engagements financiers à court terme	6'489.80	6'441.75
204	Passifs de régularisation	3'135'155.64	2'233'021.72
205	Provisions à court terme	555'000.00	595'000.00
206	Engagements financiers à long terme	29'511'600.00	31'408'800.00
208	Provisions à long terme	655'585.40	130'585.40
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	1'339'876.51	1'342'442.96
	<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement</b>		<b>830'273.37</b>
29	Capital propre	3'821'537.96	4'972'595.79
	<b>Variation des liquidités et placements à court terme</b>		<b>3'155'027.25</b>
100	Disponibilités et placements à court terme	3'174'898.25	6'329'925.50

Compte de résultats selon les tâches	Compte 2021		Budget 2022		Compte 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	1'407'285.44	109'065.67	1'624'930.00	125'800.00	1'479'944.76	120'561.20
1 Ordre et sécurité publics, défense	1'042'661.77	233'485.68	1'294'747.00	205'450.00	1'243'118.47	241'829.85
2 Formation	5'061'282.62	631'097.65	4'581'730.00	465'700.00	4'637'226.11	582'109.60
3 Culture, sports et loisirs, église	945'818.52	64'454.20	1'156'123.60	68'750.00	1'122'683.97	70'860.65
4 Santé	672'005.77	-	640'834.00	-	747'436.35	-
5 Prévoyance sociale	2'680'280.44	1'095'646.84	2'801'700.00	1'004'610.00	2'577'977.88	1'078'296.41
6 Trafic et télécommunications	2'021'924.61	194'325.25	1'823'341.60	158'300.00	1'739'937.14	206'448.90
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	3'423'328.53	2'852'660.43	3'630'300.00	2'974'800.00	4'313'566.11	3'700'723.95
8 Economie publique	650'954.58	234'337.95	742'000.00	311'250.00	754'726.30	291'767.86
9 Finances et impôts	704'107.07	13'694'863.98	1'688'540.00	13'219'850.00	1'318'695.57	14'009'185.45
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>18'609'649.35</b>	<b>19'109'937.65</b>	<b>19'984'246.20</b>	<b>18'534'510.00</b>	<b>19'935'312.66</b>	<b>20'301'783.87</b>
<b>Excédent de charges</b>		-		<b>1'449'736.20</b>		-
<b>Excédent de revenus</b>	<b>500'288.30</b>		-		<b>366'471.21</b>	

Compte de résultats selon les natures	Compte 2021		Budget 2022		Compte 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	4'458'192.23		4'721'100.00		4'476'548.59	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'987'712.94		4'108'620.00		4'075'618.82	
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'046'017.76		2'579'050.00		2'408'537.30	
34 Charges financières	315'251.80		316'000.00		338'914.92	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	346'620.70		532'300.00		1'397'413.15	
36 Charges de transferts	6'260'903.92		6'522'586.20		6'476'684.88	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	-		-		-	
39 Imputations internes	194'950.00		1'204'590.00		761'595.00	
40 Revenus fiscaux		12'219'227.80		11'797'700.00		12'464'565.10
41 Patentes et concessions		11'108.75		12'000.00		9'135.50
42 Taxes		3'391'628.38		3'182'850.00		3'533'506.14
43 Revenus divers		-		-		525'000.00
44 Revenus financiers		794'560.38		742'200.00		684'240.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		769'742.68		-		610'260.08
46 Revenus de transferts		1'728'719.66		1'595'170.00		1'713'482.05
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		194'950.00		1'204'590.00		761'595.00
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>18'609'649.35</b>	<b>19'109'937.65</b>	<b>19'984'246.20</b>	<b>18'534'510.00</b>	<b>19'935'312.66</b>	<b>20'301'783.87</b>
<b>Excédent de charges</b>		-		<b>1'449'736.20</b>		-
<b>Excédent de revenus</b>	<b>500'288.30</b>		-		<b>366'471.21</b>	

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2021		Budget 2022		Compte 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	521'359.20	14'050.00	2'100'000.00	-	-	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	-254'333.65	-	170'000.00	-	-	-
2 Formation	2'753'275.63	50'000.00	35'500.00	550'000.00	31'436.55	500'000.00
3 Culture, sports et loisirs, église	50'000.00	1'000.00	-	-	-125'000.00	4'760.00
4 Santé	300'000.00	2'645.30	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	39'315.98	-	1'400'000.00	-	-	-
6 Trafic et télécommunications	536'203.92	11'500.00	160'000.00	30'000.00	798'746.00	250'214.75
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	3'008'741.09	1'632'760.33	3'131'770.00	1'619'241.50	2'636'685.40	1'047'332.88
8 Economie publique	505'899.53	141'964.00	288'500.00	144'250.00	77'480.91	97'943.18
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>7'460'461.70</b>	<b>1'853'919.63</b>	<b>7'285'770.00</b>	<b>2'343'491.50</b>	<b>3'419'348.86</b>	<b>1'900'250.81</b>
<b>Excédent de dépenses</b>		<b>5'606'542.07</b>		<b>4'942'278.50</b>		<b>1'519'098.05</b>
<b>Excédent de recettes</b>	-		-		-	

Compte des investissements selon les natures	Compte 2021		Budget 2022		Compte 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	5'987'513.25		7'220'270.00		3'233'415.16	
51 Investissements pour le compte de tiers	-		-		-	
52 Immobilisations incorporelles	140'635.94		30'000.00		119'643.35	
54 Prêts	-		-		-	
55 Participations et capital social	855'210.55		35'500.00		31'436.55	
56 Propres subventions d'investissement	477'101.96		-		34'853.80	
57 Subventions d'investissement redistribuées	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		11'500.00		-		76'485.75
61 Remboursements		-		-		-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		-		-		39'658.88
63 Subventions d'investissement acquises		1'838'774.33		2'343'491.50		1'779'346.18
64 Remboursement de prêts		3'645.30		-		4'760.00
65 Transferts de participations		-		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		-		-		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>7'460'461.70</b>	<b>1'853'919.63</b>	<b>7'285'770.00</b>	<b>2'343'491.50</b>	<b>3'419'348.86</b>	<b>1'900'250.81</b>
<b>Excédent de dépenses</b>		<b>5'606'542.07</b>		<b>4'942'278.50</b>		<b>1'519'098.05</b>
<b>Excédent de recettes</b>	-		-		-	



## Aperçu des indicateurs financiers

1. Taux d'endettement net (I1)	2021	2022	Moyenne
Dette nette en % des revenus fiscaux	212.2%	189.4%	200.7%

### Valeurs indicatives

< 100%	bon
100% - 150%	suffisant
> 150%	mauvais

2. Degré d'autofinancement (I2)	2021	2022	Moyenne
Autofinancement en % des investissements nets	60.6%	253.0%	101.6%

### Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80% - 100%	cas normal
50% - 80%	récession

3. Part des charges d'intérêts (I3)	2021	2022	Moyenne
Charges d'intérêts nets en % des revenus courants	0.4%	0.1%	0.2%

### Valeurs indicatives

0% - 4%	bon
4% - 9%	suffisant
> 9%	mauvais

4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	2021	2022	Moyenne
Dette brute en % des revenus courants	169.5%	171.3%	170.4%

### Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% - 100%	bon
100% - 150%	moyen
150% - 200%	mauvais
> 200%	critique

5. Proportion des investissements (I5)	2021	2022	Moyenne
Investissements bruts en % des dépenses totales	33.6%	18.5%	26.7%

### Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% - 20%	eff. d'inv. moyen
20% - 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

6. Part du service de la dette (I6)	2021	2022	Moyenne
Service de la dette en % des revenus courants	17.9%	13.9%	15.9%

### Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% - 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

7. Dette nette 1 par habitant (I7)	2021	2022	Moyenne
Dette nette I par habitant	6504	5824	6161

#### Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 – 1'000 CHF	endettement faible
1'001 – 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 – 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

8. Taux d'autofinancement (I8)	2021	2022	Moyenne
Autofinancement en % des revenus courants	18.0%	19.7%	18.8%

#### Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% – 20%	moyen
< 10%	mauvais

Evolution indicateurs	Comptes	Comptes	Moyenne
	2021	2022	
1. Taux d'endettement net (I1)	212.17%	189.37%	200.66%
	mauvais	mauvais	mauvais
2. Degré d'autofinancement (I2)	60.56%	253.04%	101.60%
	récession	haute conjoncture	haute conjoncture
3. Part des charges d'intérêts (I3)	0.35%	0.15%	0.25%
	bon	bon	bon
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	169.49%	171.28%	170.40%
	mauvais	mauvais	mauvais
5. Proportion des investissements (I5)	33.59%	18.48%	26.72%
	eff. d'inv. très élevé	eff. d'inv. moyen	eff. d'inv. élevé
6. Part du service de la dette (I6)	17.90%	13.92%	15.87%
	charge forte	charge acceptable	charge forte
7. Dette nette 1 par habitant (I7)	6504	5824	6161
	endettement très important	endettement très important	endettement très important

## **RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE SUR LES COMPTES ANNUELS 2022 À L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DE LA COMMUNE DE CHAMOSON**

---

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons effectué l'audit, qui nous a été confié, des comptes annuels ci-joints de la Commune de **Chamoson**, comprenant le bilan, le compte de résultat, le compte d'investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

### *Responsabilité du Conseil communal*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales des articles 74 et ss de la LCo ainsi que de l'OGFCo, incombe au Conseil communal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil communal est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### *Responsabilité de l'organe de contrôle*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales de la LCo et de l'OGFCo et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur des comptes communaux*. Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

*Autres dispositions légales*

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur de l'article 83 LCo et des articles 72 et 73 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'entretien final avec le Conseil communal a eu lieu,
- l'endettement net de la Commune est considéré comme important et que durant l'exercice, par rapport à l'exercice précédent, il a augmenté
- selon notre appréciation, la Commune est en mesure de faire face à ses engagements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Martigny, le 3 mai 2023

**NOFIVAL SA**



Claude Tornay  
*Expert-réviseur agréé*  
Réviseur responsable



Gaëtan Brigante  
*Réviseur agréé*

# Principes pour la présentation et la tenue du compte de la commune de Chamoson

## 1. Base légale

---

L'établissement du compte de la commune de Chamoson se fonde sur la loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004 ainsi que de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo).

## 2. Principes MCH2 appliqués et divergences

---

Les comptes sont établis conformément au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) publié le 25 janvier 2008 par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et aux recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP). Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont tenues de respecter. En fonction de la recommandation, le MCH2 permet des options différentes quant à la méthode de comptabilisation et de présentation.

La commune de Chamoson se positionne de la manière suivante face à certaines recommandations (RE) avec des choix et des divergences spécifiées ci-après :

### RE 02 Principes comptables

- Les explications sur les principaux comptes du compte de résultats et du compte des investissements figurent dans le message introductif de la brochure des comptes.

### RE 05 Actifs et passifs de régularisation

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de régularisation sont faites est fixée à Fr. 0.-

### RE 06 Réévaluations (corrections de valeur)

- Le patrimoine financier est réévalué si une diminution durable de la valeur est prévisible.

### RE 07 Recettes fiscales

- Les recettes fiscales sont comptabilisées selon le principe de la délimitation des impôts.

### RE 08 Financements spéciaux et préfinancements

- Les préfinancements ne sont pas autorisés.
- Le solde réalisé par une tâche faisant l'objet d'un financement spécial est transféré au bilan par les comptes 35 ou 45.

### RE 09 Provisions et engagements conditionnels

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de provisions sont faites est fixée à Fr. 20'000.-

### RE 10 Compte des investissements

- L'activation des investissements se fait selon l'Option 1, c'est-à-dire une activation de l'investissement net au bilan.

### RE 12 Immobilisations et comptabilité des immobilisations

- La limite d'activation des investissements propres est fixée à Fr. 50'000.- par objet ou par projet.
- L'amortissement a lieu dès le début des travaux.
- Le taux d'amortissement est appliqué sur la valeur comptable au bilan au 01.01 augmenté de l'investissement net de l'exercice en cours.
- La méthode de l'amortissement dégressif est appliquée.
- Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés.
- Les terrains morcelés des autres travaux de génie-civil, des bâtiments peuvent être enregistrés dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif.

### RE 13 Vision consolidée

- Le tableau des participations doit au minimum figurer dans l'annexe aux comptes.

#### RE 14 Tableau des flux de trésorerie

- Le tableau des flux de trésorerie simplifié est élaboré sur la base du tableau de financement actualisé du MCH1.

#### RE 17 Objectifs et instruments de politique budgétaire

- Une réserve de politique budgétaire assimilable à une réserve conjoncturelle ou d'équilibrage peut être constituée. Les prélèvements ou attributions à cette réserve doivent être comptabilisés aux titres de charges ou revenus extraordinaires.
- Le postfinancement de la réserve de politique budgétaire n'est pas autorisé.

#### RE 18 Indicateurs financiers

- Les indicateurs de 1ère et 2ème priorités, recommandés par la conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances, sont présentés dans le message introductif. Les définitions et mode de calcul se trouvent dans le manuel "modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes" dans l'annexe C.

#### RE 19 Procédure lors du passage au MCH2 (2022)

- Pour des raisons de comparabilité, les valeurs du bilan de l'année précédente sont présentées lors du passage au MCH2 au 01.01.2022 (au lieu du 31.12.2021), après les reclassifications et les retraitements dus au passage au MCH2. Il en va de même pour les valeurs présentées dans le tableau des garanties.
- Le patrimoine financier est inscrit à sa valeur comptable.
- Les provisions et les comptes de régularisation ont été réévalués.
- La réévaluation du patrimoine administratif n'est pas autorisée.
- Les terrains parcellisés des autres travaux de génie-civil (compte bilan 1403) et des bâtiments (compte bilan 1404) sont inscrits dans le groupe de matières approprié et amortis en conséquence.

### 3. Principes de la gestion financière

---

La gestion financière se conforme aux exigences de la légalité, de l'équilibre budgétaire à terme, de l'emploi économe des fonds, de l'urgence, de la rentabilité, de la causalité, de l'indemnisation des avantages, de la non-affectation des impôts généraux, de la gestion axée sur les résultats, du paiement par l'utilisateur et de la transparence financière.

### 4. Principes de tenue des comptes

---

La tenue des comptes est un enregistrement chronologique et systématique des transactions effectuées avec l'extérieur et des imputations internes. La tenue des comptes est régie par les principes de l'annualité, de la spécialité, et de l'exhaustivité.

### 5. Principes de présentation des comptes

---

La présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus.

La présentation des comptes repose sur les principes de la comparabilité, du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la permanence des méthodes comptables et de l'échéance.

### 6. Principes d'évaluation du bilan

---

#### 6.1. Actif

##### 6.1.1. Patrimoine financier (PF)

---

Le patrimoine financier est inscrit au bilan à sa valeur comptable. Il est amorti si des pertes ou des moins-values sont enregistrées. En cas d'acquisition d'immobilisation gratuitement, celle-ci doit être évaluée à sa valeur vénale.

En cas de réévaluation, le patrimoine financier doit faire l'objet d'évaluation ultérieure au plus tôt après 5 ans par un réviseur particulièrement qualifié au sens du code des obligations.

Tous les nouveaux éléments du patrimoine financier sont évalués conformément aux principes d'évaluation ci-dessous.

Disponibilités et placements à court terme (compte bilan 100)

---

Les disponibilités et les placements à court terme comprennent les fonds en caisse, les avoirs postaux et bancaires, les soldes des cartes de débit et de crédit et les placements à court terme sur le marché monétaire (moins de 90 jours). Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

#### Créances (compte bilan 101)

---

Les créances à court terme comprennent toutes les créances facturées envers des tiers et impayées.

Une provision générale pour créances douteuses est comptabilisée chaque année au 31 décembre.

En outre, des correctifs d'actifs spécifiques (ducroire) sont enregistrés pour les créances fiscales.

#### Placements financiers à court terme (compte bilan 102)

---

Les placements financiers à court terme sont des actifs monétaires (prêts à court terme, placements à intérêts, dépôts à terme, etc.), qui sont généralement détenus dans le but de faire coïncider les flux de liquidités pouvant générer un rendement. Les échéances varient de 90 jours à un an. Les placements financiers à court terme sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

#### Actifs de régularisation (compte bilan 104)

---

Les actifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes d'actifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un actif de régularisation est fixée à Fr. 0.-

#### Marchandises, fournitures (compte bilan 106)

---

Les articles de commerce et les matières premières et auxiliaires, sont évalués au prix coûtant ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

#### Placements financiers à long terme (compte bilan 107)

---

Les placements financiers à long terme ont une durée supérieure à un an. Ils sont classés dans le patrimoine financier, étant donné qu'ils ne servent pas directement à l'exécution des tâches publiques. Les actions, parts sociales, placements à intérêts (obligations, prêts) et créances à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur ou à leur valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période du placement.

#### Immobilisations corporelles du patrimoine financier (compte bilan 108)

---

Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine financier ne sont pas utilisées directement pour l'exécution des tâches publiques. Les immobilisations du patrimoine financier sont évaluées dans le bilan au coût d'acquisition ou de construction.

#### Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 109)

---

Les créances résultant de financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers sont comptabilisées à l'actif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

### 6.1.2. Patrimoine administratif (PA)

---

Les valeurs du patrimoine administratif comprennent les éléments qui servent à l'exécution des tâches publiques et qui découlent du compte des investissements. Le montant du seuil d'activation des investissements propres est fixé à Fr. 50'000.- par objet ou par projet.

#### Immobilisations corporelles (compte bilan 1400)

---

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine administratif qui font l'objet d'une dépréciation du fait de leur utilisation sont amorties par catégorie à leur valeur résiduelle au 31.12.

*Liste des taux d'amortissements planifiés appliqués :*

Terrains : 0% (compte bilan 1400)

Routes et voies de communication : 7% (compte bilan 1401)

Aménagement des cours d'eau : 7% (compte bilan 1402)

Autres travaux de génie-civil : 7% (compte bilan 1403)

Bâtiments : 8% (compte bilan 1404)

Forêts : 0% (compte bilan 1405)

Biens meubles : 35% (compte bilan 1406)

Autres immobilisations corporelles : 50% (compte bilan 1409)

### Immobilisations incorporelles (compte bilan 142)

---

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les licences, les droits d'utilisation et les autres immobilisations incorporelles. Le taux d'amortissement planifié est de 50%.

### Prêts (compte bilan 144)

---

Les prêts sont généralement comptabilisés à leur valeur nominale. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

### Participations, capital social (compte bilan 145)

---

Les participations et capital social sont des parts dans le capital d'autres sociétés, établissements et institutions détenues en vue d'un investissement permanent. Ils sont comptabilisés au maximum à leur valeur d'acquisition. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

### Subventions d'investissement (compte bilan 146)

---

Les subventions d'investissement sont des prestations en argent qui sont utilisées par le bénéficiaire de ces subventions pour acquérir des actifs durables à caractère d'investissement. Le taux d'amortissement planifié est de 10%.

## 6.2. Passif

### 6.2.1. Capitaux de tiers

---

#### Engagements courants (compte bilan 200)

---

Les engagements courants sont des dettes monétaires qui doivent généralement être remboursées dans les douze mois qui suivent la clôture. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

#### Engagements financiers à court terme (compte bilan 201)

---

Les engagements financiers à court terme sont des dettes résultant d'opérations de financement d'une durée inférieure ou égale à un an. Ces engagements sont comptabilisés à la valeur nominale.

#### Passifs de régularisation (compte bilan 204)

---

Les passifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes de passifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un passif de régularisation est fixée à Fr 0.-

#### Provisions à court terme (compte bilan 205)

---

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. Une provision est classée à court terme si la sortie de fonds est probable dans un délai d'un an à compter de la date de clôture. Les provisions sont réévaluées chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à court terme est fixée à Fr. 20'000.-

#### Engagements financiers à long terme (compte bilan 206)

---

Les engagements financiers à long terme sont des passifs liés à des opérations de financement qui doivent généralement être remboursées plus de douze mois après la date de clôture du bilan. Ils sont comptabilisés à la valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période de l'engagement.

#### Provisions à long terme (compte bilan 208)

---

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés. Une provision est classée à long terme si la sortie de fonds est probable dans un délai de plus de douze mois à compter de la date de clôture. Les provisions font l'objet d'une réévaluation chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à long terme est fixée à Fr. 20'000.-

#### Engagements envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 209)

---

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans les capitaux de tiers si la base juridique ne peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

### 6.2.2. Capital propre

---

#### Fonds et financements spéciaux enregistrés sous capital propre (compte bilan 290 et 291)

---

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans le capital propre si la base juridique peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur, mais laisse une

marge de manœuvre considérable à la collectivité publique. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats. Les avances sur les financements spéciaux classés dans le capital propre sont inscrites en négatif dans les fonds propres. Ils sont remboursables dans un délai de 8 ans à compter de leur première inscription au bilan par de futurs excédents de revenus réalisés par la tâche concernée.

#### Réserves de politique budgétaire (compte bilan 294)

---

Les réserves de politique budgétaire sont des réserves qui peuvent être utilisées pour couvrir des déficits futurs du compte de résultats. Le postfinancement des réserves de politique budgétaire n'est pas autorisé.

#### Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (compte bilan 296)

---

Le résultat positif de la réévaluation doit être inscrit au bilan dans la réserve liée au retraitement du patrimoine financier. Cette réserve, inscrite dans le bilan dans les fonds propres, ne peut être dissoute qu'en cas de perte de valeur durable ou de vente du patrimoine financier. Le postfinancement de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier n'est pas autorisé.

#### Excédent ou découvert du bilan (compte bilan 299)

---

Le solde provient des excédents et des déficits cumulés du compte de résultats. En cas de découvert, le poste reste au passif mais avec un signe négatif. Il doit être amorti dans un délai maximum de 4 ans à partir de sa première inscription au bilan.

## Etat du capital propre

en francs suisse		Solde au 01.01	Attributions	Prélèvements	Solde au 31.12
<b>29</b>	<b>Capital propre</b>	<b>7'428'419</b>	<b>975'731</b>	<b>1'393'847</b>	<b>7'010'303</b>
290	Engagements et avances sur financements spéciaux classés dans le capital propre	1'803'440	609'260	1'393'847	1'018'854
291	Fonds classés dans le capital propre	-	-	-	-
294	Réserves de politique budgétaire	-	-	-	-
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	-	-	-	-
299	Excédent/découvert du bilan	5'624'978	366'471	-	5'991'450

## Tableau des provisions

en francs suisses

### 205 Provisions à court terme

Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
2059.00	Provision pour pertes sur débiteurs (ducroire)	555'000	-	-	555'000
2059.01	Provision pour pertes sur débiteurs autres (ducroire)	-	40'000		40'000
					-
					-
					-
					-
					-
					-

### 208 Provisions à long terme

Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-

<b>Total provisions à court terme</b>		555'000	40'000	-	595'000
<b>Total provisions à long terme</b>		-	-	-	-
<b>Total des provisions</b>		<b>555'000</b>	<b>40'000</b>	<b>-</b>	<b>595'000</b>

## Tableau des participations

en francs suisses	Nombre détenu	Part de la commune en %	Valeur nominale totale	Rendement CHF	Valeur comptable au 01.01	Valeur comptable au 31.12
<b>Institut de droit public</b>						
SEIC/GENEDIS	976	7	976'000		976'000	976'000
TéléOvronnaz augm. CA	6'055	0	580'000		318'200	286'400
FMV	3'829	0	191'450	6'382	1	1
BCVs	40	0	10	138	1	1
CO Leytron		28			1'028'100	953'600
<b>Société anonyme</b>						
<b>Fondation</b>						
<b>Société coopérative</b>						
<b>Divers</b>						



**COMMUNE DE CHAMOSON - IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS 2022**

No Compte	Libellé	Solde au 01.01.2022	Invest. Bruts de l'exercice +	Recettes d'invest. (-)	Total avant amortissement	%	Amortissements de l'année	Solde au 31.12.2022	total Am.	Débit
1080.00	Vigne communale (7'249 m2)	72'490.00			72'490.00		0.00	72'490.00	0.00	
1400.00	Terrains du PA	967'960.80	393'516.15	-76'485.75	1'284'991.20		0.00	1'284'991.20	0.00	
1400.01	Terrains de sport	35'300.00			35'300.00		0.00	35'300.00	0.00	
1400.02	Terrains zone industrielle (123'072 m2)	941'600.00			941'600.00		0.00	941'600.00	0.00	
1401.00	Place de fête	1'100.00			1'100.00	7	77.00	1'000.00	100.00	<b>342.3300.10</b>
1401.01	Place de St-Pierre-de-Clages	90'200.00			90'200.00	7	6'314.00	83'900.00	6'300.00	<b>342.3300.10</b>
1401.10	Routes	1'642'100.00			1'642'100.00	7	114'947.00	1'527'200.00	114'900.00	<b>615.3300.10</b>
1401.13	Aménagement places publiques	20'100.00			20'100.00	7	1'407.00	18'700.00	1'400.00	<b>615.3300.10</b>
1401.14	Chemins et trottoirs	3'400.00			3'400.00	7	238.00	3'200.00	200.00	<b>615.3300.10</b>
1401.15	Ponts piétonniers sur la Losentze	162'300.00	245'376.05	-173'729.00	233'947.05	7	16'376.00	217'600.00	16'347.05	<b>615.3300.10</b>
1401.60	Aménagement piste de fond et sentiers	139'600.00			139'600.00	7	9'772.00	129'800.00	9'800.00	<b>615.3300.10</b>
1402.00	Berges du Rhône	19'600.00			19'600.00	7	1'372.00	18'200.00	1'400.00	<b>741.3300.20</b>
1402.01	Correction Losentze et affluents	876'100.00	847'938.45	-635'688.55	1'088'349.90	7	76'184.00	1'012'200.00	76'149.90	<b>741.3300.20</b>
1402.02	Digue St-André - Siseranche	300.00			300.00	7	21.00	300.00	0.00	<b>741.3300.20</b>
1402.03	Digue de Némiaz	182'400.00	2'138.00	-7'978.35	176'559.65	7	12'359.00	164'200.00	12'359.65	<b>750.3300.20</b>
1403.00	Columbariums et cimetières	322'600.00			322'600.00	7	22'582.00	300'000.00	22'600.00	<b>771.3300.30</b>
1403.01	Déchetterie de Ravanay	57'700.00	268'139.16	-210'978.20	114'860.96	7	8'040.00	106'800.00	8'060.96	<b>730.3300.30</b>
1403.02	Chauffage à distance	32'300.00			32'300.00	7	2'261.00	30'000.00	2'300.00	<b>029.3300.30</b>
1403.10	PGEE	363'200.00	38'414.25		401'614.25	7	28'112.00	373'500.00	28'114.25	<b>7200.3300.30</b>
1403.11	Réseau d'irrigation	483'400.00	77'480.91	-97'943.18	462'937.73	7	32'405.00	430'500.00	32'437.73	<b>819.3300.30</b>
1403.12	Réseau d'eau potable	2'288'200.00	1'299'131.65	-74'000.00	3'513'331.65	7	245'933.00	3'267'400.00	245'931.65	<b>710.3300.30</b>
1403.13	Captation et réseau	5'000.00			5'000.00	7	350.00	4'700.00	4'000.00	<b>710.3300.30</b>
1403.14	Réhabilitation de la STEP et BEP	358'600.00	99'694.79		458'294.79	7	32'080.00	426'200.00	32'094.79	<b>7201.3300.30</b>
1403.15	Réseau des eaux usées	239'400.00		-64'028.90	175'371.10	7	12'275.00	163'100.00	12'271.10	<b>7200.3300.30</b>
1404.00	Bâtiment administratif (bureaux comm.)	801'600.00			801'600.00	8	64'128.00	737'500.00	64'100.00	<b>029.3300.40</b>
1404.01	Centre scolaire Fosseau (et anc. École)	9'319'600.00		-500'000.00	8'819'600.00	8	705'568.00	8'114'000.00	705'600.00	<b>212.3300.40</b>
1404.02	Bâtiment Delaloye (Chalet)	74'400.00			74'400.00	8	5'952.00	68'400.00	6'000.00	<b>5451.3300.40</b>
1404.03	Bâtiment Grugny	3'300.00			3'300.00	8	264.00	3'000.00	300.00	<b>329.3300.40</b>
1404.04	Bâtiment crèche-nurserie préfabriqué	277'300.00			277'300.00	25	69'325.00	208'000.00	69'300.00	<b>5451.3300.40</b>
1404.05	Salle polyvalente	1'858'600.00			1'858'600.00	8	148'688.00	1'709'900.00	148'700.00	<b>212.3300.40</b>
1404.06	UAPE Rue de Fosseau	2'611'700.00			2'611'700.00	8	208'936.00	2'402'800.00	208'900.00	<b>218.3300.40</b>
1404.08	Bâtiment Musée	160'800.00			160'800.00	8	12'864.00	147'900.00	12'900.00	<b>840.3300.40</b>
1404.09	Dépôt travaux publics	77'200.00			77'200.00	8	6'176.00	71'000.00	6'200.00	<b>615.3300.40</b>
1404.10	Aménagement abris collectifs P.C.	50'900.00			50'900.00	8	4'072.00	46'800.00	4'100.00	<b>162.3300.40</b>
1404.12	Local service du feu	21'600.00			21'600.00	8	1'728.00	19'900.00	1'700.00	<b>150.3300.40</b>
1404.13	STPA	29'600.00			29'600.00	8	2'368.00	27'200.00	2'400.00	<b>161.3300.40</b>
1404.14	Stand de tir	1.00			1.00	8	0.00	1.00	0.00	<b>161.3300.40</b>
1406.00	Mobilier salle polyvalente	600.00			600.00	35	210.00	400.00	200.00	<b>212.3300.60</b>
1406.01	Mobilier bureaux communaux	6'100.00			6'100.00	35	2'135.00	4'000.00	2'100.00	<b>029.3300.60</b>
1406.02	Mobilier salles de classe	9'800.00			9'800.00	35	3'430.00	6'400.00	3'400.00	<b>212.3300.60</b>
1406.03	Informatique bureau et archives	20'300.00			20'300.00	35	7'105.00	13'200.00	7'100.00	<b>029.3300.60</b>
1406.04	Informatique écoles	67'000.00			67'000.00	35	23'450.00	43'600.00	23'400.00	<b>212.3300.60</b>
1406.05	Matériel exposition et culture	25'400.00			25'400.00	35	8'890.00	16'500.00	8'900.00	<b>329.3300.60</b>
1406.06	Mobilier bibliothèque communale	2'100.00			2'100.00	35	735.00	1'400.00	700.00	<b>329.3300.60</b>
1406.07	Centre de spectacles (aménagement)	490'500.00			490'500.00	35	171'675.00	318'800.00	171'700.00	<b>329.3300.60</b>
1406.08	Mobilier UAPE	500.00			500.00	35	175.00	300.00	200.00	<b>218.3300.60</b>
1406.10	Signalisation routière	17'900.00			17'900.00	35	6'265.00	11'600.00	6'300.00	<b>111.3300.60</b>
1406.11	Décoration rues et places	56'000.00			56'000.00	35	19'600.00	36'400.00	19'600.00	<b>342.3300.60</b>
1406.12	Ecopoints déchets	175'100.00			175'100.00	35	61'285.00	113'800.00	61'300.00	<b>730.3300.60</b>
1406.20	Véhicule et remorque TP (2021)	46'100.00			46'100.00	35	16'135.00	30'000.00	16'100.00	<b>615.3300.60</b>
1406.21	Véhicule service des eaux	1.00			1.00			1.00		<b>710.3300.60</b>
1406.22	Véhicule de police	2'400.00			2'400.00	35	840.00	1'600.00	800.00	<b>111.3300.60</b>
1406.23	Salaise	2'200.00			2'200.00	35	770.00	1'400.00	800.00	<b>615.3300.60</b>
1406.24	Véhicule service du feu	9'700.00			9'700.00	35	3'395.00	6'300.00	3'400.00	<b>150.3300.60</b>
1429.00	Plan d'aménagement du territoire	342'000.00	81'229.10	-54'658.88	368'570.22	50	184'285.00	184'300.00	184'270.22	<b>790.3320.90</b>
1429.01	Carte des dangers	10'200.00			10'200.00	50	5'100.00	5'100.00	5'100.00	<b>750.3320.90</b>
1429.02	Zones dangers glissements de terrains	5'300.00			5'300.00	50	2'650.00	2'700.00	2'600.00	<b>790.3320.90</b>
1429.03	Mensurations fédérales	32'800.00			32'800.00	50	16'400.00	16'400.00	16'400.00	<b>1400.3320.90</b>
1429.04	PDR Projets touristiques	25'900.00			25'900.00	50	12'950.00	13'000.00	12'900.00	<b>840.3320.90</b>
1429.05	Réseau OQE	16'000.00			16'000.00	50	8'000.00	8'000.00	8'000.00	<b>815.3320.90</b>
1446.00	Prêt Société de Chant	8'000.00		-4'760.00	3'240.00			3'200.00		<b>329.6460.00</b>
1452.01	CO 2 Rives Leytron	1'028'100.00	31'436.55		1'059'536.55	10	105'953.00	953'600.00	105'936.55	<b>213.3650.21</b>
1454.00	Actions SEIC S.A.	976'000.00			976'000.00			976'000.00		
1454.01	Actions Téléovronnaz S.A.	318'200.00			318'200.00	10	31'820.00	286'400.00	31'800.00	<b>840.3650.40</b>
1454.03	Actions F.M.V.	1.00			1.00			1.00		
1454.04	Actions BCVS	1.00			1.00			1.00		
1461.00	Institutions handicapées	121'800.00			121'800.00	10	12'180.00	109'600.00	12'200.00	<b>523.3660.11</b>
1461.10	Routes cantonales	1'031'700.00	159'853.80		1'191'553.80	10	119'155.00	1'072'400.00	119'153.80	<b>613.3660.11</b>
1462.00	Paroisses de Chamoson et St-Pierre	110'600.00	-125'000.00		-14'400.00			0.00	-14'400.00	<b>350.3660.20</b>
1466.01	EMS Pierre-Olivier subv.d'invest.	270'000.00			270'000.00	10	27'000.00	243'000.00	27'000.00	<b>412.3660.61</b>
		<b>29'819'854.80</b>	<b>3'419'348.86</b>	<b>-1'900'250.81</b>	<b>31'338'952.85</b>		<b>2'690'362.00</b>	<b>28'648'685.20</b>	<b>2'690'227.65</b>	

## Tableau des immobilisations

Compte N Intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements	Amortissements minimum obligatoires	Contrôle
<b>Comptes ordinaires</b>								
1400 Terrains	2'002'561	393'516	134'186	2'261'891	-	2'261'891	0%	0.00%
1401 Routes / voies de communication	2'058'800	245'376	173'729	2'130'447	149'047	1'981'400	7%	7.00%
1402 Aménagement des cours d'eau du PA	1'078'400	850'076	643'667	1'284'810	89'910	1'194'900	7%	7.00%
1403 Autres travaux de génie-civil	4'092'700	1'840'561	446'950	5'486'310	384'110	5'102'200	7%	7.00%
1404 Bâtiments du PA	15'286'601	-	500'000	14'786'601	1'230'200	13'556'401	8%	8.32%
1405 Forêts PA	-	-	-	-	-	-	0%	0.00%
1406 Biens meubles du PA	931'701	-	-	931'701	326'000	605'701	35%	34.99%
1409 Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	50%	0.00%
1420 Logiciel du PA	-	-	-	-	-	-	50%	0.00%
1421 Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA	-	-	-	-	-	-	50%	0.00%
1429 Autres immobilisations incorporelles	432'200	81'229	54'659	458'770	229'270	229'500	50%	49.97%
144X Prêts	8'000	-	4'760	3'240	-	3'240	Selon risque	0.00%
145X Participation capital social	2'322'302	31'437	-	2'353'739	137'737	2'216'002	Selon risque	5.85%
146X Subventions d'investissement	1'534'100	34'854	-	1'568'954	143'954	1'425'000	10%	9.18%
<b>Total comptes ordinaires</b>	<b>29'747'365</b>	<b>3'477'049</b>	<b>1'957'951</b>	<b>31'266'463</b>	<b>2'690'228</b>	<b>28'576'235</b>		

## Amortissements

L'introduction du modèle comptable MCH2 apporte des taux d'amortissements différenciés selon le type d'actif, ces derniers sont mentionnés dans l'annexe. Hormis, les différences d'arrondis, le taux d'amortissement des subventions d'investissement est inférieur à 10% en raison de la correction du montant prévu pour la Paroisse. L'extourne de la subvention par correction des dépenses (en négatif) induit des amortissements négatifs.

## **Considérations finales**

Avec des investissements beaucoup moins importants que prévu et un résultat positif, l'exercice 2022 se conclut de façon plus sereine. Le niveau d'endettement est très important, cependant la commune est en mesure de faire face à ses engagements. De plus, les emprunts ayant été contractés durant une période où les taux d'intérêts étaient bas, les charges d'intérêts restent mesurées.

L'important projet de transformation du bâtiment administratif ainsi que l'intégration de la crèche au rez-de-chaussée, prévu initialement en 2022 et ayant été reporté permet ainsi aux finances de la commune de vivre une année moins riche en investissement.

Il restera tout de même, pour les années à venir, de nombreux défis à relever. Par une gestion saine et réfléchie, le Conseil municipal mettra tout en œuvre pour les réaliser.

### **ADMINISTRATION COMMUNALE DE CHAMOSON**

Le Président :

Le Secrétaire :

Claude CRITTIN

Pascal LUISIER



# ASSEMBLEE BOURGEOISIALE

## CONVOCATION

---

L'assemblée bourgeoisiale de Chamoson est convoquée le mercredi 14 juin 2023 à 19 heures, à la salle polyvalente, avec l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 25 janvier 2023,
2. Crédit d'engagement complémentaire (Fr. 205'500.-) buvette de Loutze – décision,
3. Comptes de la bourgeoisie 2022,
4. Rapport de l'organe de contrôle,
5. Approbation des comptes 2022,
6. Crédits d'engagement budget 2023 – décisions,
  - Chemin d'alpage Fr. 30'000.- (net)
  - Réseau d'irrigation alpage Fr. 46'500.- (net)
  - Réseau de purinage Fr. 118'000.-
  - Extérieurs Buvette de Loutze Fr. 66'300.-
7. Contrat de location Swisscom (place Châtillon) – décision,
8. Divers.

Conformément aux dispositions légales, les comptes 2022 de la Bourgeoisie peuvent être consultés par chaque bourgeoise et bourgeois, tous les matins, du lundi au vendredi (de 8 heures à 12 heures) au greffe communal ainsi que sur le site internet [www.chamoson.net](http://www.chamoson.net) et ce jusqu'à la date de l'assemblée.

Chamoson, le 23 mai 2023

L'Administration bourgeoisiale

# MESSAGE INTRODUCTIF SUR LES COMPTES 2022

## Passage aux normes comptables du MCH2

Le passage aux normes MCH2 induit que tout le plan comptable a été adapté de par sa structure et sa numérotation. Durant un certain temps, la comparaison entre les différents états financiers sera un peu moins aisée qu'avant. Ceci est dû au fait que les états financiers établis selon les anciennes normes ont été convertis pour des raisons de comparabilité en MCH2 avec une clé de transfert informatique, alors que le premier bouclage 2022 comptabilisé directement dans le bon référentiel se veut être plus fin et précis. La mise à niveau du plan comptable est donc une opportunité d'affiner une partie de la ventilation comptable, là où cela peut être pertinent, à des fins de compréhension et d'analyse.

Les limites et les options offertes par MCH2 sont les mêmes que celles définies par la commune.

**Les comptes 2022 de la bourgeoisie qui vous sont soumis présentent un excédent de charges de Fr. 29'162.90 et une fortune au 31 décembre 2022 de Fr. 1'031'277.29.**

## Fonctionnement

Afin de mettre à jour la valeur de la participation de la bourgeoisie au Triage forestier des Deux Rives (patrimoine financier), nous avons procédé en 2022 à une réévaluation (amortissement) de 30'000.- pour la deuxième année consécutive.

Les amortissements sont plus élevés que prévus car les travaux de transformation de la buvette de Loutze se sont achevés en 2022 et que le montant selon décompte final est plus supérieur au budget.

Les frais de fonctionnement pour l'exercice 2022 se concentrent sur les charges et l'entretien des bâtiments, l'entretien des alpages, les impôts et les intérêts.

Les frais pour manifestation, inauguration, AP contiennent en grande partie les frais d'inauguration de la buvette d'environ Fr. 10'000.-.

Un montant de Fr. 34'616.05 a été versé à la commune de Chamoson pour des travaux d'entretien sur la route forestière de l'Ardève, ce montant a été prélevé sur le fonds du bois.

Des dépenses non prévues pour le chauffage et la ventilation du caveau bourgeois ont eu lieu sur l'exercice 2022, elles se sont élevées à environ Fr. 40'000.-.

Les recettes de fonctionnement se composent essentiellement de locations des bâtiments bourgeois, de la location des sources et d'une subvention communale.

## Investissements

Les investissements nets 2022 de Fr. 233'257.05 concernent la fin des travaux de transformation de la buvette de Loutze (Fr. 213'507.05) et la salle de traite de l'alpage (Fr. 19'750.-).

## ADMINISTRATION BOURGEOISIALE DE CHAMOSON

Le Président :

Le Secrétaire :

Claude CRITTIN

Pascal LUISIER

## Aperçu du compte de résultats et investissements

Compte  
2021Budget  
2022Compte  
2022

## Compte de résultats

## Résultat avant amortissements comptables

Charges financières	- CHF	75'223.42	124'600.00	197'966.52
Revenus financiers	+ CHF	205'999.11	233'000.00	243'105.20
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	= CHF	-	-	-
<b>Marge d'autofinancement</b>	= CHF	130'775.69	108'400.00	45'138.68

## Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	130'775.69	108'400.00	45'138.68
Amortissements planifiés	- CHF	126'792.25	93'000.00	109'182.05
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	45.01	100.00	27.90
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	-	-	34'908.37
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
<b>Excédent de charges</b>	= CHF	-	-	29'162.90
<b>Excédent de revenus</b>	= CHF	3'938.43	15'300.00	-

## Compte des investissements

Dépenses	+ CHF	819'992.25	-	233'257.05
Recettes	- CHF	-	-	-
<b>Investissements nets</b>	= CHF	819'992.25	-	233'257.05
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	= CHF	-	-	-

## Financement

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	130'775.69	108'400.00	45'138.68
Investissements nets	- CHF	819'992.25	-	233'257.05
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
<b>Insuffisance de financement</b>	= CHF	689'216.56	-	188'118.37
<b>Excédent de financement</b>	= CHF	-	108'400.00	-

Compte de résultats échelonné		Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022
<b>Charges d'exploitation</b>				
30 Charges de personnel	CHF	2'352.00	6'000.00	7'804.20
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	44'779.72	106'200.00	84'300.57
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	126'792.25	93'000.00	109'182.05
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	45.01	100.00	27.90
36 Charges de transferts	CHF	400.00	400.00	400.00
37 Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
<b>Total des charges d'exploitation</b>	CHF	<b>174'368.98</b>	<b>205'700.00</b>	<b>201'714.72</b>
<b>Revenus d'exploitation</b>				
40 Revenus fiscaux	CHF	-	-	-
41 Patentes et concessions	CHF	-	-	-
42 Taxes	CHF	100'000.00	100'000.00	100'000.00
43 Revenus divers	CHF	-	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	-	-	34'908.37
46 Revenus de transferts	CHF	-	-	-
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
<b>Total des revenus d'exploitation</b>	CHF	<b>100'000.00</b>	<b>100'000.00</b>	<b>134'908.37</b>
<b>R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation</b>		<b>-74'368.98</b>	<b>-105'700.00</b>	<b>-66'806.35</b>
34 Charges financières	CHF	27'691.70	12'000.00	105'461.75
44 Revenus financiers	CHF	105'999.11	133'000.00	143'105.20
<b>R2 Résultat provenant de l'activité de financement</b>	CHF	<b>78'307.41</b>	<b>121'000.00</b>	<b>37'643.45</b>
<b>O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)</b>		<b>3'938.43</b>	<b>15'300.00</b>	<b>-29'162.90</b>
38 Charges extraordinaires	CHF	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
<b>E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire</b>	CHF	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)</b>	CHF	<b>3'938.43</b>	<b>15'300.00</b>	<b>-29'162.90</b>

## Aperçu du bilan

Etat 31.12.2021

Etat 31.12.2022

1	Actif	2'420'651.44	2'479'641.97
	<b>Patrimoine financier</b>	<b>1'286'351.44</b>	<b>1'221'266.97</b>
100	Disponibilités et placements à court terme	-	-
101	Créances	135'000.00	105'000.00
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	3'621.00	3'417.00
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	103'780.44	68'899.97
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	1'043'950.00	1'043'950.00
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
	<b>Patrimoine administratif</b>	<b>1'134'300.00</b>	<b>1'258'375.00</b>
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	1'134'300.00	1'258'375.00
142	Immobilisations incorporelles	-	-
144	Prêts	-	-
145	Participation capital social	-	-
146	Subventions d'investissement	-	-
2	Passif	2'420'651.44	2'479'641.97
	<b>Capitaux de tiers</b>	<b>1'256'431.81</b>	<b>1'379'465.71</b>
200	Engagements courants	1'256'431.81	1'366'242.21
201	Engagements financiers à court terme	-	-
204	Passifs de régularisation	-	13'223.50
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	-	-
208	Provisions à long terme	-	-
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-
	<b>Capital propre</b>	<b>1'164'219.63</b>	<b>1'100'176.26</b>
29	Capital propre	1'164'219.63	1'100'176.26

Tableau de flux de trésorerie			Flux
	Diminution des actifs et augmentation des passifs	provenance des fonds (+)	
	Augmentation des actifs et diminution des passifs	emploi de fonds (-)	
	Résultat ordinaire du compte de résultats		-29'162.90
	Résultat extraordinaire du compte de résultats		-
	Amortissements planifiés	+	109'182.05
	Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	27.90
	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	34'908.37
	Réévaluations des prêts du PA	+	-
	Réévaluations des participations du PA	+	-
	Attributions au capital propre	+	-
	Prélèvements sur le capital propre	-	-
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle et extraordinaire</b>			<b>45'138.68</b>
<b>Dépenses d'investissements</b>			
50	Immobilisations corporelles	-	233'257.05
51	Investissements pour le compte de tiers	-	-
52	Immobilisations incorporelles	-	-
54	Prêts	-	-
55	Participations et capital social	-	-
56	Propres subventions d'investissement	-	-
57	Subventions d'investissement redistribuées	-	-
<b>Recettes d'investissements</b>			
60	Transferts au patrimoine financier	+	-
61	Remboursements	+	-
62	Transferts d'immobilisations incorporelles	+	-
63	Subventions d'investissement acquises	+	-
64	Remboursement de prêts	+	-
65	Transferts de participations	+	-
66	Remboursement de subventions d'investissement propres	+	-
67	Subventions d'investissement à redistribuer	+	-
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement</b>			<b>-233'257.05</b>
		<b>Etat 31.12.2021</b>	<b>Etat 31.12.2022</b>
100	Disponibilités et placements à court terme	-	-
101	Créances	135'000.00	105'000.00
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	3'621.00	3'417.00
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	103'780.44	68'899.97
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	1'043'950.00	1'043'950.00
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
200	Engagements courants	1'256'431.81	1'366'242.21
201	Engagements financiers à court terme	-	-
204	Passifs de régularisation	-	13'223.50
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	-	-
208	Provisions à long terme	-	-
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement</b>			<b>188'118.37</b>
29	Capital propre	1'164'219.63	1'100'176.26
<b>Variation des liquidités et placements à court terme</b>			<b>-</b>
100	Disponibilités et placements à court terme	-	-

Compte de résultats selon les tâches	Compte 2021		Budget 2022		Compte 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	6'528.00	-	10'600.00	-	14'296.90	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
2 Formation	-	-	-	-	-	-
3 Culture, sports et loisirs, église	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic et télécommunications	-	-	-	-	-	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique	136'290.90	100'954.10	123'000.00	128'000.00	181'492.45	120'779.40
9 Finances et impôts	59'241.78	105'045.01	84'100.00	105'000.00	111'387.12	157'234.17
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>202'060.68</b>	<b>205'999.11</b>	<b>217'700.00</b>	<b>233'000.00</b>	<b>307'176.47</b>	<b>278'013.57</b>
<b>Excédent de charges</b>		-		-		<b>29'162.90</b>
<b>Excédent de revenus</b>	<b>3'938.43</b>		<b>15'300.00</b>		-	

Compte de résultats selon les natures	Compte 2021		Budget 2022		Compte 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	2'352.00		6'000.00		7'804.20	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	44'779.72		106'200.00		84'300.57	
33 Amortissements du patrimoine administratif	126'792.25		93'000.00		109'182.05	
34 Charges financières	27'691.70		12'000.00		105'461.75	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	45.01		100.00		27.90	
36 Charges de transferts	400.00		400.00		400.00	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	-		-		-	
39 Imputations internes	-		-		-	
40 Revenus fiscaux		-		-		-
41 Patentes et concessions		-		-		-
42 Taxes		100'000.00		100'000.00		100'000.00
43 Revenus divers		-		-		-
44 Revenus financiers		105'999.11		133'000.00		143'105.20
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-		-		34'908.37
46 Revenus de transferts		-		-		-
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		-		-		-
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>202'060.68</b>	<b>205'999.11</b>	<b>217'700.00</b>	<b>233'000.00</b>	<b>307'176.47</b>	<b>278'013.57</b>
<b>Excédent de charges</b>		-		-		<b>29'162.90</b>
<b>Excédent de revenus</b>	<b>3'938.43</b>		<b>15'300.00</b>		-	

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2021		Budget 2022		Compte 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	-	-	-	-	-	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
2 Formation	-	-	-	-	-	-
3 Culture, sports et loisirs, église	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic et télécommunications	-	-	-	-	-	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique	819'992.25	-	-	-	233'257.05	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>819'992.25</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>233'257.05</b>	<b>-</b>
<b>Excédent de dépenses</b>		<b>819'992.25</b>		<b>-</b>		<b>233'257.05</b>
<b>Excédent de recettes</b>	<b>-</b>		<b>-</b>		<b>-</b>	

Compte des investissements selon les natures	Compte 2021		Budget 2022		Compte 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	819'992.25	-	-	-	233'257.05	-
51 Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-	-	-
52 Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
54 Prêts	-	-	-	-	-	-
55 Participations et capital social	-	-	-	-	-	-
56 Propres subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-
57 Subventions d'investissement redistribuées	-	-	-	-	-	-
60 Transferts au patrimoine financier	-	-	-	-	-	-
61 Remboursements	-	-	-	-	-	-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
63 Subventions d'investissement acquises	-	-	-	-	-	-
64 Remboursement de prêts	-	-	-	-	-	-
65 Transferts de participations	-	-	-	-	-	-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres	-	-	-	-	-	-
67 Subventions d'investissement à redistribuer	-	-	-	-	-	-
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>819'992.25</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>233'257.05</b>	<b>-</b>
<b>Excédent de dépenses</b>		<b>819'992.25</b>		<b>-</b>		<b>233'257.05</b>
<b>Excédent de recettes</b>	<b>-</b>		<b>-</b>		<b>-</b>	

**Tableau des crédits d'engagements et complémentaires utilisés et encore disponibles**  
**OGFCo, art. 81 et 82**

Compte	Libellé, ouvrage	Crédit initial		Crédit complémentaire				Crédit global	Crédit utilisé	Crédit disponible	Crédit valable jusqu'en	
		Montant investissement	Organe compétent : décision du		Montant	Conseil Municipal	Montant					Assemblée primaire
			Conseil Municipal	Assemblée primaire								
5040	Buvette de Loutze	900'000		18.12.2019				900'000	1'105'347.98	-205'347.98	18.12.2027	
5040	Buvette de Loutze					205'500	14.06.2023	205'500		205'500		
								1'105'500	1'105'348	152		

Les crédits d'engagements de la compétence de l'exécutif ne figurent pas dans ce tableau.

Recettes brutes 2022 selon outil indicateur : CHF 278'013.57 x 5 % = 13'900.65 / Les compétences de AB se montant à 13'900.-

## Aperçu des indicateurs financiers

1. Taux d'endettement net (I1)	2021	2022	Moyenne
Dettes nettes en % des revenus fiscaux			

### Valeurs indicatives

< 100%	bon
100% - 150%	suffisant
> 150%	mauvais

2. Degré d'autofinancement (I2)	2021	2022	Moyenne
Autofinancement en % des investissements nets	15.9%	19.4%	16.7%

### Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80% - 100%	cas normal
50% - 80%	récession

3. Part des charges d'intérêts (I3)	2021	2022	Moyenne
Charges d'intérêts nets en % des revenus courants	1.3%	2.1%	1.7%

### Valeurs indicatives

0% - 4%	bon
4% - 9%	suffisant
> 9%	mauvais

4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	2021	2022	Moyenne
Dettes brutes en % des revenus courants	609.9%	491.4%	541.9%

### Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% - 100%	bon
100% - 150%	moyen
150% - 200%	mauvais
> 200%	critique

5. Proportion des investissements (I5)	2021	2022	Moyenne
Investissements bruts en % des dépenses totales	93.7%	58.1%	82.5%

### Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% - 20%	eff. d'inv. moyen
20% - 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

6. Part du service de la dette (I6)	2021	2022	Moyenne
Service de la dette en % des revenus courants	62.8%	41.4%	50.5%

### Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% - 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

7. Dette nette 1 par habitant (I7)	2021	2022	Moyenne
Dettes nettes par habitant	-31	168	68

### Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 - 1'000 CHF	endettement faible
1'001 - 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 - 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

8. Taux d'autofinancement (I8)	2021	2022	Moyenne
Autofinancement en % des revenus courants	63.5%	16.2%	36.3%

### Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% - 20%	moyen
< 10%	mauvais

## **RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE SUR LES COMPTES ANNUELS 2022 À L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE DE LA BOURGEOISIE DE CHAMOSON**

---

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons effectué l'audit, qui nous a été confié, des comptes annuels ci-joints de la Bourgeoisie de Chamoson, comprenant le bilan, le compte de résultat, le compte d'investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

### *Responsabilité du Conseil bourgeoisiale*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales des articles 74 et ss de la LCo ainsi que de l'OGFCo, incombe au Conseil bourgeoisiale. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil communal est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### *Responsabilité de l'organe de contrôle*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales de la LCo et de l'OGFCo et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur des comptes communaux*. Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

*Autres dispositions légales*

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur de l'article 83 LCo et des articles 72 et 73 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'entretien final avec le Conseil bourgeoisiale a eu lieu,
- l'endettement net de la Bourgeoisie est considéré comme faible et que durant l'exercice, par rapport à l'exercice précédent, il a augmenté
- selon notre appréciation, la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Martigny, le 3 mai 2023

**NOFIVAL SA**



Claude Tornay  
*Expert-réviseur agréé*  
Réviseur responsable



Gaëtan Brigante  
*Réviseur agréé*

## Etat du capital propre

en francs suisse		Solde au 01.01	Attributions	Prélèvements	Solde au 31.12
<b>29</b>	<b>Capital propre</b>	<b>956'661</b>	<b>34'908</b>	<b>29'191</b>	<b>962'379</b>
290	Engagements et avances sur financements spéciaux classés dans le capital propre	-103'779	34'908	28	-68'899
291	Fonds classés dans le capital propre				-
294	Réserves de politique budgétaire				-
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier				-
299	Excédent/découvert du bilan	1'060'441		29'163	1'031'278

## Tableau des immobilisations

Compte N Intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements	Amortissements minimum obligatoires	Contrôle
<b>Comptes ordinaires</b>								
1400 Terrains				-		-	0%	0.00%
1401 Routes / voies de communication	7'650			7'650	537	7'113	7%	7.02%
1402 Aménagement des cours d'eau du PA				-		-	7%	0.00%
1403 Autres travaux de génie-civil	14'650			14'650	1'025	13'625	7%	7.00%
1404 Bâtiments du PA	1'112'000	233'257		1'345'257	107'620	1'237'637	8%	8.00%
1405 Forêts PA				-		-	0%	0.00%
1406 Biens meubles du PA				-		-	35%	0.00%
1409 Autres immobilisations corporelles				-		-	50%	0.00%
1420 Logiciel du PA				-		-	50%	0.00%
1421 Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA				-		-	50%	0.00%
1429 Autres immobilisations incorporelles				-		-	50%	0.00%
144X Prêts				-		-	Selon risque	0.00%
145X Participation capital social				-		-	Selon risque	0.00%
146X Subventions d'investissement				-		-	10%	0.00%
<b>Total comptes ordinaires</b>	<b>1'134'300</b>	<b>233'257</b>	<b>-</b>	<b>1'367'557</b>	<b>109'182</b>	<b>1'258'375</b>		